

gon avec une plume au lieu d'une épée. Je ne prendrai pas de plume, mais bien une hache. Il faut en fait soulever deux questions principales. Je regrette beaucoup que mes commentaires doivent toucher le ministre des Finances. C'est ce qui arrive invariablement lorsque le père putatif si j'ose dire, l'honorable député de Davenport, n'est pas ici et que le père nourricier doit répondre de la mesure législative déposée.

• (8.30 p.m.)

Il s'agit de savoir, d'abord, si c'est une bonne mesure bancaire, autrement dit, si elle va favoriser la croissance industrielle et l'expansion commerciale des Canadiens les dix prochaines années. Je soutiens que non. Ce projet de loi est mauvais, et j'estime, en toute déférence, que le comité n'a pas étudié cette question, se bornant à l'aborder du point de vue d'amendements individuels. Notez bien, c'était de bons amendements à une mauvaise loi. Apporter des modifications valables à une mauvaise loi, cependant, ne l'améliore pas et n'en fait pas une bonne mesure bancaire.

L'autre question est celle-ci: comment sommes-nous arrivés à confondre le nationalisme avec une mesure concernant les banques? Qu'y a-t-il de commun entre ces deux choses? Selon moi, le nationalisme, cette grande recherche d'un sentiment d'unité de quelque sorte, n'a rien à voir avec une mesure sur les banques. En fait, tous ceux qui ont pris la parole, et le député de Davenport lui-même, ont signalé que nous autres, Canadiens, ne nous préoccupons pas de l'argent prêté aux sociétés canadiennes ou de toute émission d'obligations remboursables. L'honorable député de Davenport dit que l'avoir industriel le préoccupe. Il y a une différence entre les deux.

J'en conviens, il faut encourager les Canadiens à acheter des actions, à obtenir des dividendes et à réinvestir dans le développement du pays. Nous parlons ici d'argent, des outils bancaires de l'industrie. Nous acceptons des outils de partout, parce que nous pouvons toujours les payer. Mais le nationalisme n'a rien à voir avec les opérations bancaires. Nous nous préoccupons de l'unité nationale et croyons l'obtenir, ce nationalisme de camelote, en l'arrachant des mains d'autrui. C'est impossible. Nous nous préoccupons beaucoup de notre centenaire. Nous nous précipitons à corps perdu là-dessus, croyant que nous avons quelque chose à célébrer. Nous voulons découvrir au pays un esprit national. Nous avons 200 alpinistes qui escaladent des montagnes, nous avons cent avironneurs qui des-

[M. Otto.]

centent nos cours d'eau, nous avons des spectacles de funambules et d'autres projets ambitieux de la même espèce. Mais cela n'a rien à voir avec les opérations bancaires. Je ne parlerai pas davantage de nationalisme. Je voulais tout simplement signaler qu'il n'a rien à voir à l'activité bancaire. Ce que nous devrions nous demander sérieusement, c'est si nous avons une bonne législation bancaire.

Le député d'Edmonton-Ouest et d'autres ont demandé qu'on définisse les opérations bancaires. Peu importe la définition; elle ressort des termes mêmes que nous avons employés. Nous avons dit des banques qu'elles sont des institutions. Examinant le sens d'institution, *lato* ou *stucto sensu*, on constate que c'est une organisation établie pour la protection des âmes, la sauvegarde des rituels établis ou les rites culturels. Elle n'est pas active. Et c'est précisément ce que sont devenues nos sociétés. Elles sont devenues des institutions.

On peut alors demander si les institutions, par leur façon institutionnelle de penser et de faire des affaires, aident à répondre à nos besoins industriels de capitaux. Je prétends que non. Le député de Saint-Paul a mentionné que les banques sont comme un club, Bien entendu qu'elles forment un club, et bien privé. Elles forment un petit club inefficace, doté d'un monopole.

Exiger un intérêt peut se défendre. Mais l'intérêt se gagne en prenant des risques. Mais d'ordinaire, c'est ce qu'on touche en prêtant de l'argent sans risque. Selon moi, depuis 15 ou 20 ans, sinon plus, nos banques n'ont pas pris beaucoup de risques. Elles n'y tiennent pas du tout. Elles disent: nous allons vous consentir un prêt, mais nous voulons tout d'abord la certitude absolue de ravoir le tout, et avec intérêt. Ce genre de financement a sa place, mais ce n'est pas ce dont le Canada aura besoin pour les 10, 15 ou 20 prochaines années. Il nous faut quelqu'un qui veuille bien courir des risques et à en recueillir l'intérêt.

Ce n'est pas ainsi que sont établies nos banques. Pour elles, et même pour nous, ce sont des institutions. Les députés se souviendront que la première loi sur les banques, voire toute notre législation bancaire, visait, comme le bill à l'étude, à protéger l'argent des déposants. C'est tout l'objet de la loi sur les banques. Elle renferme de nombreuses dispositions sur ce que les banques peuvent faire et ne peuvent pas faire.